

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES – PARCOURS ACCES
SPECIFIQUE SANTE (PASS)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024
FACULTE DE MEDECINE ET DE MAIEUTIQUE
LYON SUD – CHARLES MERIEUX**

	Volumes horaires	Type et durée examen		PASS	ECTS
		Session 1	Session 2	Coefficient	
Semestre 1				15	30
UE 1 - SSH/Santé publique Co-Resp: Pr A. FRIGGERI & Aude SANLAVILLE	64h SSH 44h SP 20 h	Epr.Info/20 1h30	Epr.Info/20 45mn	4	8
UE2 Biochimie Biologie Moléculaire Resp. Pr Cl. Rodriguez-Lafrasse	60h Chimie 5h CM+2h ED Biochimie 29h CM +4hED Bio Mol 18h CM + 2hED	Epr.Info/20 1h15	Epr.Info/20 45mn	4	7
UE3 Biostatistiques Resp. Dr Subtil & Dr Gustin	20h CM + 4h ED	Epr.Info /20 45mn	Epr.Info /20 30mn	1,5	3
UE4 Médicaments et autres produits de santé Co-Resp. Dr M. Auffret & Pr Terreux	22h30 CM + 2h ED	Epr.Info /20 40mn	Epr.Info /20 30mn	1,5	3
UE5 Cellules et tissus Resp. Pr V. Desestret et Dr S. Giscard d'Estaing	56h Histologie 20h Bio Cel 22h Embryon 14h	Epr.Info /20 1h15	Epr.Info /20 45mn	4	7
UE Projet d'étude Resp. Dr F. Subtil	8h	Validation obligatoire (= remise du formulaire en ligne)	Validation obligatoire (remise du formulaire en ligne)		1
UE Anglais Resp. Mme B. Schaff	20h en ligne	Validation obligatoire des tests et questionnaires en ligne	Validation obligatoire des tests et questionnaires en ligne		1
Semestre 2				15	30
UE Mineure disciplinaire (Liste à choix)	80h	Selon la mineure choisie		5	10
UE6 Biophysique Resp : Pr C. Pailler-Mattei	40h CM + 2h ED	Epr.Info /20 45mn	Epr.Info /20 30mn	2	4
UE7 Anatomie Resp : Pr A. Viste	24h	Epr.Info /20 40mn	Epr.Info /20 30mn	2	4
UE8 Physiologie Resp: Pr Thai Van	24h	Epr.Info /20 40mn	Epr.Info /20 30mn	2	4
UE SPE Métiers (liste ci-dessous)				4	8
UE SPE Pharmacie: Resp. Dr J. Chemelle	67h	Epr.Info 1h15	Epr.Info 30mn		
UE SPE Odontologie: Resp. Pr JC. Maurin UE SPE Maïeutique: Resp. Mme F. Morel UE SPE Médecine: Resp. Pr M. Fessy	71h	Epr.Info 1h15	Epr.Info 30mn		

► Validation des semestres :

■ Règles générales de validation du semestre 1 :

• Validation directe du semestre 1 :

- L'obtention d'une moyenne générale du semestre 1 $\geq 10/20$, avec compensation entre les notes des UE1 à 5.
- La validation de l'UE anglais par la réalisation d'exercices en ligne du MOOC avant la fin du semestre 1. L'obtention de l'ECTS et la validation de l'UE attestent de l'acquisition des connaissances et des compétences.
- La validation de l'UE projet d'étude par la rédaction d'un document à rendre avant la fin du semestre 1. L'obtention de l'ECTS et la validation de l'UE attestent de l'acquisition des connaissances et des compétences.

- **En cas de non validation directe**, se reporter à la règle de compensation des semestres.

■ Règle générale de validation du semestre 2 :

• Validation directe du semestre 2 :

- L'obtention d'une moyenne générale du semestre 2 $\geq 10/20$, avec compensation entre les notes des UE6 à 8, de la mineure disciplinaire et de l'UE spé métier.

- **En cas de non validation directe**, se reporter à la règle de compensation des semestres.

NB : Afin de garantir l'égalité des candidats face aux différentes épreuves de mineures disciplinaires, le jury de PASS est compétent pour procéder à une harmonisation des notes.

► Règle de compensation des semestres :

- Compensation possible en session 1 et/ou en session 2 des moyennes générales des semestres 1 et 2.

► Validation du PASS en première session :

■ Les conditions de validation du PASS sont :

- L'obtention d'une moyenne générale de l'année $\geq 10/20$,
- La validation de l'UE anglais
- La validation de l'UE projet d'étude

La validation du semestre 1, du semestre 2 et du PASS en première session est attestée par le jury PASS.

► Validation du PASS en deuxième session :

Lorsqu'un étudiant ne valide pas le PASS en 1^{ère} session en raison d'une moyenne générale de l'année < 10/20, il est attendu aux épreuves écrites de 2^{ème} session pour la ou les UE non validées du ou des semestres non validés.

Lorsqu'un étudiant ne valide pas le PASS en 1^{ère} session en raison d'une non validation de l'UE anglais ou de l'UE projet d'étude, il est attendu aux épreuves de 2^{ème} session pour l'UE concernée.

Pour la ou les UE non validées du ou des semestre(e) non validés en session 1, seules les notes de session 2 seront prises en compte pour le calcul de la moyenne de l'année PASS.

Concernant les UE spé métiers : si un étudiant a validé au moins une UE spé métier, la meilleure note d'entre elles est conservée pour la moyenne de l'année PASS. La validation d'une des UE spé Métiers entraîne la validation de l'UE et l'acquisition des ECTS correspondants. L'étudiant ne sera pas attendu aux épreuves de 2^{ème} session des autres UE spé Métiers auxquelles il est inscrit.

Enfin, concernant l'épreuve de la 2^{ème} session de l'UE mineure disciplinaire, les modalités sont fixées dans les MCCC des licences concernées.

Les conditions de validation du PASS sont :

- L'obtention d'une moyenne générale de l'année $\geq 10/20$,
- La validation de l'UE anglais
- La validation de l'UE projet d'étude

La validation du semestre 1, du semestre 2 et du PASS en deuxième session est attestée par le jury PASS.

NB : Ces modalités ne concernent que la validation de l'année PASS et non l'accès en deuxième année de santé qui fait l'objet d'un règlement à part.

MCCC soumises au conseil de l'UFR de médecine Lyon-Sud le : 6 juillet 2023

arrêtées par la CFVU du : 13 juillet 2023

Affichage dans les locaux de l'UFR Lyon-Sud le 18 octobre 2023

Publiées sur le site internet de l'université le : 18 / 10 / 2023

Transmission au Rectorat le : .../.../....